

**COMMUNE DE
VILLERS-SAINT-GENEST**

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin
Commune de Villers-Saint-Genest

République Française
Liberté – Égalité - Fraternité

Procès Verbal 06-2025
Conseil Municipal de VILLERS-SAINT-GENEST
Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry Tavernier, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Le Fresne Pascaline, Courtier Bénédicte, Babel Carole.

Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Grosmangin Jean-François adjoint, Mancier Gilles, Février Patrick.

Pouvoirs : 0

Excusés : 0

Absents : M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 08

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de conseillers votants : 07

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h02.

01- Le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

M. Mancier précise une nouvelle fois qu'il faut bien joindre le plan au PV ce afin d'avoir une bonne compréhension des zones d'accélération des Énergies Renouvelables : ZAER. M. le Maire précise que la cartographie sera ajouté au PV du 16 juin.

02-M. le Maire donne quelques explications sur le pacte financier et rappelle son origine. Lors de la prise de compétence de l'activité économique par la CCPV un constat a été fait sur les zones déjà créées par les communes. Par le biais d'une convention il a été établit une répartition de la fiscalité économique, les communes ayant des zones se verront reverser les sommes auxquelles elles auraient pu prétendre et le reste abondant un fond redistribué par le pacte financier.

Plusieurs domaines sont éligibles, tourisme, vidéo protection, panneaux routiers, routes communales, d'intérêt intercommunal (chemin de la défoncée qui relie la D922 à Sennevières par exemple car il assure la desserte vers la zone de Brégy).

Constatant que ce fond n'est pas utilisé dans sa totalité, le bureau de la CCPV sur proposition du Président a décidé de réformer son attribution en 2025. Un fond d'un million d'euros sera réparti comme suit :

Le S1 sera constitué de 620 000€, chaque commune quelque soit sa taille recevra 10.000 €
Cette répartition n'est valable que pour 2025.

Le S2 280 000€ sera attribué sur présentation de projet intercommunaux et sera limité à 30.000 € par projet contre 15 000€ actuellement.

03-Une délibération doit être prise pour le versement de 34,66€ concernant les frais postaux avancés par la commune de Villers-Saint-Genest pour les recommandés du SIRS syndicat de l'école géré par la secrétaire de mairie.

04-La sortie seniors aura lieu le dimanche 11 janvier 2026 au Cabaret « La belle époque » de Briquemesnil-Floxicourt dans la Somme, Madame Le Fresne présente les devis des menus et des transports en car, la société Viabus sera retenue pour le voyage.

Comme l'an passé des colis seront prévus aux seniors ne pouvant se déplacer physiquement.

05-L'arbre de Noël est fixé au 14 décembre 2025 à 15h le spectacle s'intitule : « Un Noël en sol mineur » spectacle musical.

06-Travaux :

*Station d'épuration :

Lors de la réunion de fin février 2025, il a été convenu que la commune demanderait une indemnité de 15.000€ HT pour le retard pris sur le chantier. La somme évoquée par le Maître d'ouvrage auquel la commune pouvait prétendre s'élevait à 35 000€.

Les entreprises s'étaient engagées à fournir sous 1 mois les documents manquants et de lever les réserves pendant ce laps de temps, pour des raisons qui ne concernent que ces entreprises ce délai n'a pas été respecté. Fin août la commune a reçu le dossier pour régularisation, elle a constaté que l'actualisation n'était appliquée que sur le montant des travaux et non sur les pénalités de retard, qui s'élevaient à 72.400€, M. le Maire après avoir exposé les faits et lu le projet de la nouvelle délibération demande au conseil d'abroger la délibération fixant à 15.000€ les pénalités de retard et d'approuver la nouvelle délibération fixant à 35.000 € le montant des pénalités. De part le fait la commune est toujours dans l'attente de subventions s'élevant à près de 100.000 €.

Les travaux de la station d'épuration sont eux terminés.

*Mare : A ce jour nous n'avons pas la facture actualisée car les travaux réalisés ne comportent pas l'intervention d'une société de pêche et des pierres sont restées sur site à la demande d'un agriculteur de la commune. La proposition de LACHAUX PAYSAGES pour prendre en compte ces moins values semble sous estimée, la discussion se poursuit.

La bâche sera revendue dès que le niveau de la mare sera optimal pour la défense incendie.

*les travaux du local technique devraient débuter le 6/10/2025. Sera réalisé un enduit à la place d'un claustra bois.

*L'église : La rénovation de la voûte en plâtre devrait être réalisée pendant l'hiver aux dires de l'entreprise KUBICKI, les travaux de réfection du clocher en avril 2026 pour un coût de 34.386,97€. La commune a reçu les subventions du département et de l'état, pour information la charpente de l'édifice est très fragilisée et se déforme, le coût va être très élevé pour la restauration. La commune est d'ans l'attente d'un diagnostic complémentaire par le bureau d'étude BETADAM.

*Une réunion AFAFE RN2 (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental) en visio a eu lieu le 21 août dernier, le PV de Madame Lecouffe entreprise Paysage 360° est très peu étoffé, le conseil demande s'il peut être revu ?

Le bassin de l'emplacement réservé N° 9 n'est plus d'actualité car jugé inefficace, deux redans vont être posés dans le fossé longeant la rue de la procession, il est décidé également de ne pas agrandir le bassin de la D922, par contre il faut vérifier si le tuyau venant de la commune n'est pas bouché car lors des dernières pluies et de la vidange de la mare pour les travaux une partie de la parcelle de betteraves de M. Barizet a été inondée, ce qui n'est pas normal.

Le conseil est d'accord pour curer et refaire les berges du fossé de la station sur les 3 derniers redans et en avertira M. Barizet. Suite aux remarques lors de la réunion AFAFE en visio une étude pluvial sera demandée à nouveau à IRH (ingénieurs conseils).

*il faut prendre une délibération pour rembourser le département à hauteur de 13.500€ nous avions touché une subvention pour la conduite le long du chemin du tour de ville accès à la mare dite « à Blondel » projet abandonné, le conseil est d'accord.

*Il faut acter la nouvelle participation sous forme de parts à la société ADTO SAO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise-Société d'Aménagement de l'Oise), lors de la création de l'ADTO ingénierie départementale la commune possédait une part équivalente à 50€, lors du regroupement avec la SAO l'augmentation du capital attribue à la commune 850 € de participation ce qui porte à 900 € les parts détenues par Villers St Genest.

*Entretien du cimetière un devis a été demandé auprès de MCS (Mieux Chez Soi) la société qui entretient nos espaces vert : Pour les trottoirs et caniveaux 3 passages/an pour un coût de 3360€. Pour l'entretien du cimetière : 4 passages/an pour un coût de 632€.

Il faudra anticiper le départ en retraite de M. Galiegt en 2026 cette société pour 4h minimum/passage à 42€ HT peut fournir un employé polyvalent réalisant de petits travaux, pose de panneau, électricité etc...le matériel étant fourni par la commune.

A ce jour la trésorerie du budget communal est aux environs de 351.000€, il faut y ôter les travaux de la mare et le prêt consenti pour la rénovation des routes actuellement en cours de réalisation.

07-Il y a des soucis avec l'électricité de la salle des fêtes les personnes qui la louent apportent de plus en plus de matériel électrique ce qui fait disjoncter le tableau cela implique de fréquents déplacements parfois nocturnes. Un devis pour revoir le tableau électrique a été demandé à l'entreprise GED M. Février indique que les problèmes pourraient persister si les loueurs surchargent les prises, montant : 2003,28€, le conseil valide. M. Mancier a établi une check-list pour l'état des lieux concernant la location, d'autre part il faut mettre en place un planning pour les réaliser lorsque M. Galiegt est en arrêt, Madame Carole Babel précise qu'elle est disponible les vendredis pour 17H.

M. le Maire ayant fait une réservation récemment signale qu'il manque à nouveau des chaises alors que nous en avons commandé en 2023, il constate que certains comportement à la cantine conduisent à la casse des dossiers.

08-La réflexion pour les projets 2026 est en cours le sujet sera abordé lors du prochain conseil. Il s'agit de préparer les dossiers afin que la nouvelle équipe issue des élections du 15 et 22 mars 2026 ne prenne pas de retard.

09-Divers

*M. Mancier en charge des illuminations propose de renouveler une guirlande rue de la procession afin de terminer la remise à niveau des illuminations, le montant s'élève à 272,76 €, le conseil approuve.

*Le remboursement de la taxe sur les ordures ménagère sera demandé à M et Mme Flaba et le loyer sera revalorisé selon le barème légal au 01/01/2026 à hauteur de 20 € environ , le conseil approuve cette proposition.

*le SE 60 (Syndicat d'électricité) a envoyé son rapport d'activité celui-ci est acté par le conseil ainsi que la proposition de délibération jointe au dit rapport.

*Le conseil a pris connaissance des nouvelles modalités pour les futures élections concernant les municipales elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026, M. le Maire indique que la liste ne peut comporter que 9 noms mais conseille que 11 personnes se présentent.

M. le Maire souhaitait faire une réunion publique sur ce sujet, M. Mancier précise que sur ce sujet oui mais pour savoir qui se présenterait il s'y oppose.

*Il va y avoir une réunion publique dans la commune par rapport à un nouveau forage de l'Earl Barizet.

*ENEDIS Il faut autoriser la société à transférer les données à EDF afin d'avoir accès aux consommations en instantanées.

*M. le Maire fait une aparté SIRS, M. Gillet viendra revoir l'installation électrique de l'école du 17 au 19 septembre la consommation électrique du groupe scolaire est effarante 40.000€/an.

M. Mancier demande à ce que, lors des réunions du conseil municipal, ne soit pas mélangé le SIRS et la commune et fait remarquer que les PV du SIRS ne sont pas adressés aux conseils municipaux. Malgré cela la commune ne devrait pas avoir à augmenter sa participation au SIRS.

*Les travaux de voiries ont débuté, il y a une décennale pour les travaux effectué par RVM et M. le Maire devra demander l'attestation à l'entreprise. Il reste des points à voir sur le tour de ville notamment à hauteur du parking enseignants nous en sommes à la phase préparation le gravillonnage devrait avoir lieu la semaine prochaine. Nous allons préparer un mot à distribuer dans chaque boîte aux lettres afin de prévenir des risques de projection sur les véhicules en stationnement sur le domaine public.

En fin de chantier un devis sera demandé pour prévoir une réfection de la grande rue. M. le Maire précise que nous attendons leur assurance.

*Vidéo protection centre départemental: Il est proposé de mettre en place un relais qui permettrait la surveillance à distance et l'intervention plus rapide en cas de panne et cela permettrait aussi une aide lors des demandes de réquisition. Mais il faut bien étudier cette proposition faite par le département, la structure est basée à Beauvais .

*Le coût de la réfection du parking suite à l'incendie est de 8500€, nous attendons les réponses de divers cabinets d'assurance impliqués ainsi que l'indemnisation pour le changement du panneau d'affichage.

*Le fonctionnement des spots d'éclairage extérieur de la mairie demande à être adapté, M. Mancier va les régler en sortant avec la télécommande.

*Madame Le Fresne demande la suppression de l'heure attribuée au secrétariat pour le SIAEP (syndicat des eaux dont la compétence a été reprise par la CCPV). Le conseil y réfléchit aucune décision n'émane du conseil M. le Maire tranchera...

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 20h42.